

COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jean-Noël AMBLARD, Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.

* * * * *

► **Election du bureau**

Le bureau est reconduit.

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Secrétaire : Jean-Noël AMBLARD
- Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MORERE
- Membres : Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE

Adoption de PV : Le PV de la réunion du 16/01/2024 est adopté à l'unanimité.

Coupe SENIQUETTE : 3 clubs engagés CHEMINOTS de GERZAT, AS MEDICALE PLUS et CENTESIA.

Championnat : BIB1 champion de D2 2023/2024 monte en D1.

Le club CHAMALIERES 4 libre disparaît pour laisser place au nouveau club Football Entreprise COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS (CSC), à leur demande le club intègre la D2.

Pour équilibrer les 2 poules les TRAMINOTS sont maintenus en D1.

Le club d'ONET ne repart pas. Deux nouvelles équipes en D2 BIB2 et CENTESIA 2.

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés. Monsieur Joao Pereira représentant la commission départementale des Arbitres et chargé des désignations est excusé.

La commission renouvelle ses félicitations pour la saison 2023/2024 à :

AS MEDICALE PLUS champion de D1, BIB FC champion de D2.

AS MEDICALE PLUS vainqueur du Challenge BOSSIN contre CENTESIA, après un très beau match avec un bel esprit sportif.

Merci à la ville d'AULNAT et au club pour le prêt des installations et l'accueil chaleureux.

Merci également à Philippe AMADUBLE Président du DISTRICT pour sa présence.

Le DISTRICT a offert un jeu de maillots aux 2 équipes et un trophée au vainqueur.

La présidente fait un tour de table pour vérifier et actualiser les coordonnées des clubs

► **CHAMPIONNAT**

Annonce de la composition des poules.

D1 : AS MEDICALE PLUS 1 – B.I.B.F.C1 – CENTESIA1 – CLT A.I.A. Asc – CLT GAZELEC 1 – GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT – VOLVIC SOURCES.

D2 : AS MEDICALE PLUS 2 – B.I.B.F.C2 – CENTESIA2 – C.H.U CLT – CLT GAZELEC 2 – COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS – GERZAT CHEMINOTS 2 – IMMENCITE.

► **RAPPELS IMPORTANTS**

DOUBLE LICENCE

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :

D1 : 8 DL - D2 : 9 DL

LICENCE DIRIGEANT : Article 6.1 des règlements généraux LAURA FOOT 2024/2025 **minimum 3**.

DELEGUES AU TERRAIN : l'équipe recevante doit en présenter 2 (FMI)

PARTICIPATION AVEC LES EQUIPES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEURE :

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

MUTATION (changement de club)

Exonération des droits de mutation pour le football entreprise. Lors de la demande de licence préciser dans les commentaires exonération article 90 règlement FFF pour le foot diversifié de niveau B.

FORFAIT ARBITRAGE : il reste fixé à 36 euros par match à payer par l'équipe qui reçoit.

NOUVELLE PROCEDURE A APPLIQUER POUR REPORT DE MATCHS :

Report ne plus envoyer de mail ou sms au District et à l'arbitre seule la commission autorise le report.

Les référents à contacter :

Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 jeanpaulmorere@orange.fr

Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 regisdebatisse@hotmail.fr

Ils se chargeront d'aviser le District et l'arbitre et concerteront avec les responsables des 2 équipes une nouvelle programmation du match.

De même quand il n'y a pas d'arbitre de désigné contacter la commission qui se chargera de prévenir le responsable des désignations, si vous faites un mail au secrétariat du district il ne sera pas pris en compte.

REPORTS DE MATCHS :

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que :

«Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis des référents et de la commission».

SANCTIONS :

1 – Avertissements : La récurrence d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

2 – Suspensions : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre **à partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

3- Participation : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

ENVOI FMI : Au plus tôt après la rencontre.

En cas de problème pour la réalisation d'une FMI, vous devez prendre contact avec le Correspondant FMI désigné par le District, à savoir : **M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54** ou jerome.b8@wanadoo.fr

A l'AG du District il a été décidé qu'en cas de problème de FMI si vous n'avez pas contacté M.BERTRAND vous avez match perdu

PAIEMENT DES RELEVES FINANCIERS :

Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte ZIMBRA.

CHANGEMENT DE BOITE MAIL :

Nouvelle boîte mail à créer via : <https://mail.google.com/a/laurafoot.net> qui remplace Zimbra

CHALLENGE NUMEROS N°10 est reconduit par l'équipementier.

DOTATION NIKE chaque club a reçu un mail de la FFF pour un bon de réduction de 350€ sur la plateforme NIKE à utiliser avant le 30 septembre 2024.

LAuRAFoot VOR : reçu un mail pour faciliter le recrutement de bénévoles et d'arbitre dans votre club répondre par oui ou non.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT samedi 23 novembre 2024 à partir de 09h30 Auditorium LIGUE COURNON

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

La Présidente :
Véronique AMBLARD

Le secrétaire :
Jean-Noël AMBLARD